



Demande en ligne d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (Service en ligne)

Ministère chargé de la justice

Se munir d'une adresse mail.

Permet de faire une demande en ligne de bulletin n°3 du casier judiciaire.

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>)

Vérifié le 11 mai 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420>)
- Légalisation ou apostille d'un document français pour une autorité étrangère (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1400>)